

## **L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de la nouvelle « Le mystérieux voyageur »**

**Gilles Renaud  
Juge, Cour de justice de l'Ontario**

**Le 12 avril 2023**

### **Propos introductifs**

D'entrée de jeu, je me dois de passer aux aveux et de reconnaître que les techniques policières s'enseignent fort bien au sein des écoles spécialisées, notamment à Regina pour ce qui est de la Gendarmerie royale du Canada et à l'École nationale de police, à Nicolet. Et, de plus, n'étant pas policier, je suis nul doute mal situé pour prétendre prodiguer des leçons à celles qui s'évertuent à défendre nos foyers. Toutefois, une carrière de quatre décennies en matière criminelle, dont 28 ans à instruire des procès, m'inspire à vouloir fournir des aperçus aux enquêtrices quant à certains éléments du travail qui incombent aux agentes de la paix et surtout dans le cadre des enquêtes.<sup>1</sup>

Qui plus est, je suis d'avis que je suis en mesure d'appuyer les travaux des enquêtrices en relevant une source d'enseignements trop souvent négligée par les formatrices, à savoir le monde de la littérature. À l'appui de cette affirmation, qu'il me soit permis de citer le professeur John Wigmore, illustre enseignant du droit de la preuve :

The lawyer must know human nature. He must deal understandingly with its types and motives. These he cannot all find close around... For this learning he must go to fiction which is the gallery of life's portraits."<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Voir les autres documents dans cette série : « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de 'L'arrestation d'Arsène Lupin' » - Jurisource - le 23 mars 2023; « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Sherlock Holmes au moyen de 'L'aventure des cinq pépins d'orange' » - Jurisource - le 24 mars 2023, « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre 'L'étrange cas du docteur Jekyll et de Mr. Hyde' », de R.L. Stevenson » - Jurisource - le 3 avril 2023, « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de 'L'évasion d'Arsène Lupin' » - Jurisource - le 5 avril 2023 et « L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre Maurice Leblanc au moyen de la nouvelle 'Arsène Lupin en prison' », Jurisource, le 6 avril 2023.

<sup>2</sup> Voir "A List of One Hundred Legal Novel" (1922), 17 III. L. Rev. 26, page 31.

Pour nos fins, j'ai reformulé cet extrait en ces termes plus contemporains et pertinents :

The [police officer] must know human nature. He [or she] must deal understandingly with its types and motives. These he [or she] cannot all find close around... For this learning he [or she] must go to fiction which is the gallery of life's portraits."

Mon objectif est donc d'étudier la nouvelle « Le mystérieux voyageur » de la plume de Maurice Leblanc, afin de décortiquer les enseignements portant sur les techniques policières qui s'y retrouvent, surtout en rapport aux entrevues des témoins en mettant l'accent sur leur comportement, sujet trop souvent négligé par rapport au comportement lors de leur témoignage au procès.<sup>3</sup>

## **Un survol thématique des techniques policières à la lumière de la nouvelle « Le mystérieux voyageur »**

### **Comportement, la preuve du**

#### **Introduction : les allures à titre de témoignage**

D'emblée, qu'il me soit permis d'expliquer ma façon d'enseigner ma leçon quant à la preuve du comportement. Dans tous les cas où je cite un extrait de la nouvelle, la lectrice s'imagine qu'il s'agit d'une entrevue avec le personnage à titre de témoin en puissance qui répond aux questions de l'enquêtrice, bien avant le procès. Donc, l'enquêtrice va se poser la question si les réponses du témoin concordent avec ses allures, et ainsi de suite.

Allons de l'avant avec cette leçon et citons cet extrait tiré de la nouvelle « L'arrestation d'Arsène Lupin » de Maurice Leblanc : « ... C'était absurde d'ailleurs, car enfin rien dans les allures de ce monsieur ne permettait qu'on le suspectât. » En d'autres mots, l'enquêtrice doit elle se fier aux allures d'une personne afin de fonder (ou pas) une accusation? Qu'importe votre réponse, devriez-vous la revoir à la lumière de l'extrait qui suit, tiré du chapitre 8 du roman L'étrange cas du docteur Jekyll et de Mr. Hyde? La phrase est la suivante : « La physionomie du domestique confirmait amplement ses paroles ... » Exprimé autrement, l'écrivain R. L. Stevenson laissait voir que le visage d'un individu qui livre témoignage aux policiers puisse être scruté afin de déceler si la vérité a été décrite - que l'enquêtrice puisse passer au crible le visage et les paroles d'un quidam et d'en conclure si la vérité a été dépeinte.

---

<sup>3</sup> Voir mes livres qui traitent de ce sujet : La plaidoirie : un juge se livre, Éditions Yvon Blais, Montréal, 2017, aux pages 81-143, L'évaluation du témoignage : un juge se livre, Éditions Yvon Blais, Montréal, 2008, aux pages 99-162, Advocacy : A Lawyer's Playbook, Thomson Carswell, Toronto, 2006, aux pages 35-66 et, enfin, Demeanour Evidence on Trial: A Legal and Literary Criticism, Sandstone Academic Press, Melbourne, Australie, 2008.

À ce sujet, il sied de citer les paroles que Shakespeare attribue à certains de ses personnages les plus connus de sa pièce Macbeth<sup>4</sup> :

“Duncan: There's no art To find the mind's construction in the face...” (1-iv-12)  
[Traduction : « Il n'y a pas d'art — pour découvrir sur le visage les dispositions de l'âme ... »]

“Macbeth ... Away, and mock the time with fairest show: False face must hide what the false heart doth know. » (1-vii-92) [Traduction : « ... Allons, et jouons notre monde par la plus sereine apparence. — Un visage faux doit cacher ce que sait un cœur faux. »]

“Malcolm ... Let's not consort with them: To show an unfelt sorrow is an office Which the false man does easy...” (2-iii-135) [Traduction: « Ne les fréquentons pas: Montrer un chagrin non ressenti est un office Que l'homme faux fait facilement. »]

Fort de ces enseignements, il nous semble évident que la littérature appuie la thèse selon laquelle le commun des mortels est apte à évaluer les paroles d'autrui suivant les allures de ses interlocuteurs.<sup>5</sup> Soit, mais l'enquêtrice doit néanmoins faire preuve de retenue, car il s'agit de juger le comportement de personnes qui vous sont des étrangers jusqu'au moment d'entreprendre votre enquête.<sup>6</sup>

---

<sup>4</sup> Voir le document de travail “Investigations 101 – Lessons from Macbeth”, disponible *in* Blue Line, [www.blueline.ca], le 27 mars 2023, une revue dédiée aux questions policières.

<sup>5</sup> Par souci de commodité, on se limitera à une autre citation:

... Vous pensez bien que je ne crois pas à ces rumeurs. Et puis, je ne puis y croire lorsque je vous vois. Le vice s'inscrit lui-même sur la figure d'un homme. Il ne peut être caché. On parle quelquefois de vices secrets; il n'y a pas de vices secrets. Si un homme corrompu a un vice, il se montre de lui-même dans les lignes de sa bouche, l'abaissement de ses paupières, ou même dans la forme de ses mains ... Mais vous, Dorian, avec votre visage pur, éclatant, innocent ... je ne puis rien croire contre vous... [Le portrait de Dorian Gray, Oscar Wilde, Chapitre 12.]

<sup>6</sup> J'invite la lectrice à prendre connaissance des articles suivants que j'ai signés : « Le comportement dans l'appréciation du témoignage : un examen de la jurisprudence (1900-1910) pour guider les avocates d'aujourd'hui » – Jurisource.ca – le 9 mars 2022; « Le comportement dans l'appréciation du témoignage : un examen de la jurisprudence (1850-1899) pour guider les avocates d'aujourd'hui » – Jurisource.ca – le 2 mars 2022; « La preuve du comportement – un examen à la lumière des enseignements de la Cour fédérale » – Jurisource.ca – le 21 février 2022; « La preuve du comportement – un examen à la lumière des enseignements de la Cour canadienne de l'impôt » –

## Les enseignements de la Cour suprême du Canada – un sommaire

*R. c. N.S.*, [2012] 3 R.C.S. 726, contient ces enseignements de la juge en chef McLachlin et des juges Deschamps, Fish et Cromwell :

26 Les changements dans le comportement du témoin peuvent s'avérer fort révélateurs; dans *Police c. Razamjoo*, [2005] D.C.R. 408, un juge de la Nouvelle-Zélande appelé à décider si les témoins pouvaient déposer en portant des burkas a fait remarquer ce qui suit:

[TRADUCTION] ... il existe des cas [...] où le comportement du témoin change radicalement au cours de sa déposition. Le regard qui dit "j'espérais ne pas avoir à répondre à cette question", parfois même un regard de pure haine porté sur l'avocat par un témoin qui a manifestement l'impression d'être pris au piège, peut être expressif. Cela vaut également pour les changements brusques dans l'élocution, l'expression du visage ou le langage corporel. Le témoin qui passe d'une élocution calme au bafouillage nerveux; le témoin qui, au départ, parlait clairement et regardait son interlocuteur droit dans les yeux et qui commence à hésiter et à regarder ses pieds; le témoin qui, à un moment donné, devient nerveux et commence à transpirer, voilà autant d'exemples de situations où, malgré les obstacles culturels et linguistiques, le témoin transmet, du moins en partie par l'expression de son visage, un message concernant sa crédibilité. [par. 78] [Nous avons souligné.]

## Les enseignements du juge-en-chef Bowman

Relevons les renseignements du futur juge-en-chef Bowman *in Faulkner c. Canada*, [2006] ACI n° 173:

[13] Je pense qu'il est important que les juges ne soient pas trop prompts à tirer des conclusions relatives à la crédibilité. J'ai dit ce qui suit dans la décision *1084767 Ontario Inc. (Celluland) c. Canada*, [2002] A.C.I. n° 227 (QL) :

---

Jurisource.ca - le 14 février 2022; « La preuve du comportement: Les enseignements de l'arrêt *Clarke c. Edinburgh and District Tramways Co.* à la lumière du roman Le contrat de mariage de Balzac – la question des « cillements » des témoins » – Jurisource.ca - le 3 février 2022; « La preuve du comportement – les enseignements de la Cour d'appel de l'Ontario du 7 janvier du 7 janvier 2022 à la lumière du roman de Balzac La maison du chat-qui-pelote – la question du témoin 'calme' et du témoin 'agressif' » - Jurisource.ca – le 27 janvier 2022; « La preuve du comportement: ce que Balzac enseigne aux plaideurs à la lumière du roman Eugenie Grandet – la question du voile, du visage et de la voix » Jurisource.ca, 24 janvier 2022; « La plaidoirie et l'examen es grands principes visant l'appréciation du comportement du témoin », Jurisource.ca, le 5 avril 2016.

8 La preuve de chacun des deux témoins est radicalement opposée à celle de l'autre. J'ai pris le jugement en délibéré puisque je ne crois pas approprié de tirer à la légère des conclusions relatives à la crédibilité ou, de façon générale, de rendre ces conclusions oralement à l'audience. Le pouvoir et l'obligation d'établir des conclusions relatives à la crédibilité sont l'une des plus lourdes responsabilités d'un juge de première instance. Le juge doit exercer cette responsabilité avec soin et après mûre réflexion puisqu'une conclusion défavorable de la crédibilité suppose que l'une des parties ment sous la foi du serment. Vouloir mettre un terme rapidement à une affaire ne peut être une excuse justifiant le mauvais usage de ce pouvoir. La responsabilité qui repose sur le juge d'un procès qui doit tirer des conclusions relatives à la crédibilité doit être particulièrement rigoureuse si l'on considère que l'on ne peut pratiquement pas en appeler de telles conclusions.

...

14 J'estime toujours qu'à titre de juges nous avons envers les personnes qui comparaissent devant nous le devoir de faire preuve de prudence et de prendre le temps nécessaire pour bien réfléchir lorsqu'il s'agit de tirer des conclusions au sujet de la crédibilité. Selon les études que j'ai consultées, les juges ne réussissent pas mieux que les autres à parvenir à une conclusion exacte sur la crédibilité. Nous n'avons pas le monopole de la perspicacité et de l'acuité et ne sommes pas supérieurs à d'autres personnes, comme les psychologues, les psychiatres ou les profanes, qui ont été testés. Étant donné que nous devons, dans le cadre de notre travail, arriver à des conclusions au sujet de la crédibilité, nous devons au moins nous acquitter de cette tâche avec une certaine humilité et en étant conscients de notre propre faillibilité. Je sais que les tribunaux d'appel disent qu'ils doivent faire preuve de retenue à l'égard des conclusions de fait des juges de première instance parce que ces derniers ont eu l'occasion d'observer le comportement des témoins au moment de leur témoignage. Eh bien, j'ai pour ma part vu des menteurs accomplis me regarder droit dans les yeux et me raconter les mensonges les plus flagrants de façon confiante, directe et franche; par contre, il y a des témoins honnêtes qui évitent de regarder le juge dans les yeux, qui bégayent, qui hésitent en parlant, qui se contredisent et qui finissent par présenter un témoignage qui est un fouillis total. Certains juges semblent quand même croire qu'ils peuvent instantanément faire la distinction entre ce qui est vrai et ce qui est faux et prononcer sur-le-champ un jugement fondé sur la crédibilité. La réalité est tout simplement que les juges, lorsqu'ils entendent des témoignages contradictoires, n'ont probablement, au mieux, qu'une chance sur deux de tirer la bonne conclusion quant à la crédibilité, et que leurs chances de le faire diminuent probablement s'ils fondent leur conclusion sur une simple réaction viscérale à un témoin. De plus, si une conclusion défavorable au sujet de la crédibilité est tirée, il faut absolument exposer les motifs à l'appui de la conclusion. [Soulignement ajouté.]

Fort de ces enseignements, il nous semble évident que la littérature appuie la thèse selon laquelle le commun des mortels est apte à évaluer les paroles d'autrui suivant les allures de ses interlocuteurs. Soit, mais l'enquêtrice doit néanmoins faire preuve de retenue, car il s'agit de juger le comportement de personnes qui vous sont des étrangers jusqu'au moment d'entreprendre votre enquête.

## **La preuve du comportement – examens des éléments**

### **Propos introductifs : J'ai rarement vu la plupart des éléments dont étude est faite sous ce vocable**

D'entrée de jeu, je dois signaler que la plupart des éléments de la preuve du comportement me sont familiers, car j'ai lu des jugements, des articles dans la presse et de la doctrine à ce sujet. Cela étant, je n'ai pas de mémoire d'avoir jamais constaté qu'un témoin frissonnait en déposant, nonobstant le nombre insigne des crimes dont les faits m'ont été relatés. Ainsi, la citation qui suit n'est pas « du vécu » à mes yeux! « Une dame s'y trouvait. À ma vue, elle eut un geste de contrariété qui ne m'échappa point ... » Quant à moi, je m'exprime derechef, si un tel geste a eu lieu devant moi, je ne l'ai pas relevé en 28 ans de carrière à titre de juge.

### **Les éléments de la preuve du comportement – un survol en enfilade**

#### **Air**

« ... il parla bas à sa femme, en souriant, de l'air dont on rassure un enfant qui a peur. » « ... Le commissaire sourit d'un air fin : – L'idée n'est pas mauvaise... si peu mauvaise même qu'elle est en voie d'exécution... »

#### **Aspect**

« L'aspect du nouveau venu cependant et son attitude eussent plutôt atténué la mauvaise impression produite par son acte. De la correction, de l'élégance presque, une cravate de bon goût, des gants propres, un visage énergique... » Dans ce cas, comme dans le cas de l'attitude ci-dessous, est-il raisonnable de discuter d'un élément de comportement dans le cadre d'une analyse d'un geste et surtout de l'importance de vêtements que l'on peut acheter, si on possède les moyens de bien se vêtir?

#### **Attitude**

« L'aspect du nouveau venu cependant et son attitude eussent plutôt atténué la mauvaise impression produite par son acte. De la correction, de l'élégance presque, une cravate de bon goût, des gants propres, un visage énergique... »

## **Épaules**

« ... Vous n'êtes pas souffrante, madame ?... Dois-je ouvrir cette fenêtre ? Sans me répondre, elle me désigna d'un geste craintif l'individu. Je souris comme avait fait son mari, haussai les épaules et lui expliquai par signes qu'elle n'avait rien à redouter, que j'étais là ... » Derechef, M. Leblanc a écrit : « ... Là, ils recueilleront les indices, les témoignages, et suivront la piste d'Arsène Lupin. Je ne pus m'empêcher de hausser les épaules. – Vos deux agents ne recueilleront ni indice ni témoignage. – Vraiment ! – Arsène Lupin se sera arrangé pour que personne ne le voie sortir du tunnel. Il aura rejoint la première route et, de là... »

## **Expression**

« Elle regardait son voisin – ils étaient assis du même côté – avec une expression de réel effroi... »

## **Frisson**

« ... Moi-même, un frisson de gêne me secoua... »

## **Gestes**

« ... Elle appelait déjà et gesticulait... »

## **Indignation**

« ... Mais, monsieur, vous n'allez pas dormir. La dame m'arrachait mes journaux et me regardait avec indignation. – Évidemment non, répondis-je, je n'en ai aucune envie... »

## **Signes**

« ... Sans me répondre, elle me désigna d'un geste craintif l'individu. Je souris comme avait fait son mari, haussai les épaules et lui expliquai par signes qu'elle n'avait rien à redouter, que j'étais là ... »

## **Sourire**

« ... Elle sourit à son tour, et me glissa un œil amical ... »

## **Traits**

« ... Mais, ayant reporté mon attention sur la dame, je fus stupéfait de sa pâleur et du bouleversement de ses traits... »

## **Tremblements**

« ... avec une expression de réel effroi, et je constatai qu'une de ses mains, toute tremblante, se glissait vers un petit sac de voyage posé sur la banquette à vingt centimètres de ses genoux. Elle finit par le saisir et nerveusement l'attira contre elle... »

### **Tressaillir**

« ... La dame ouvrit un œil, tressaillit d'épouvante, ôta ses bagues et les tendit à l'homme comme si elle avait voulu lui épargner tout effort inutile. Il prit les bagues et la regarda ... » Plus loin, l'auteur nous offre : « ... Sur une enveloppe qui lui était adressée, je lus son nom : Pierre Onfrey. Je tressaillis. Pierre Onfrey, l'assassin de la rue Lafontaine, à Auteuil ! Pierre Onfrey, celui qui avait égorgé Mme Delbois et ses deux filles... »

### **Voix**

« ... Ah ! j'oubliais... dites votre nom, dès l'abord. Les fonctions de votre mari stimuleront le zèle de tous ces gens. On arrivait. Elle se penchait déjà à la portière. Je repris d'une voix un peu forte, presque impérieuse, pour que mes paroles se gravassent bien dans son cerveau ... »

### **Yeux**

D'emblée, en rapport à la question à savoir si les yeux possèdent la qualité de communiquer, relevons ce qu'en pense l'écrivain : « ... Aussitôt la dame recouvra ses esprits et son premier soin fut de se lamenter sur la perte de ses bijoux. Je l'implorai des yeux. Elle comprit et me délivra du bâillon qui m'étouffait... » De plus, « ... Elle sourit à son tour, et me glissa un œil amical ... » « ... Nos yeux se rencontrèrent, et je lus dans les siens tant de malaise et d'anxiété ... »

### **Comportement – preuve que l'on cherche à dissimuler de l'enquêtrice**

Voici un exemple tiré de la nouvelle « Le mystérieux voyageur » : « ... Il baissa son chapeau sur son nez. Était-ce pour masquer son trouble, ou simplement, se préparait-il à dormir ? » De façon indirecte, il s'agit d'une preuve selon laquelle les auteurs sont conscients que la preuve du comportement est importante lors des crimes et, le cas échéant, des procès.

### **Discernement dont doit faire preuve l'enquêtrice pour une enquête bien réussie**

#### **Choses équivoques – comment savoir ce qui est du commun des mortels?**

Relevons ce qui suit, à ce sujet : « ... j'avoue que ces irrptions de la dernière heure sont toujours pénibles. Elles semblent équivoques, peu naturelles. Il doit y avoir quelque chose là-dessous, sans quoi... » Est-ce du ressort de l'enquêtrice de pouvoir jeter un éclairage utile à ce sujet? Somme toute, l'enquêtrice cherche anguille sous roche, mais il y a des limites...

#### **Coïncidences curieuses?**

Très souvent, le travail d'une enquêtrice est rendu encore plus difficile par la présence de choses curieuses. Ainsi : « ... Presque malgré moi, je lui dis : – Il y a en effet des coïncidences curieuses... »

### **Cris d'une victime – juger de la raison qui donne lieu à ce cri**

Il est fort aisé pour un écrivain chevronné comme Maurice Leblanc de permettre à ses personnages de conclure aisément qu'un cri est nul doute « un cri de terreur ». Il est autrement difficile pour l'enquêtrice de conclure avec autant d'assurance pour ce qui est de la vie de tous les jours. Bref, comment savoir ce qui motive un cri de terreur plutôt qu'un cri de joie ou ce qui donne lieu à la terreur et non à la joie?

### **Indices, chasse aux**

*Grosso modo*, le boulot de l'enquêtrice est de se livrer à la chasse aux indices. Maurice Leblanc nous offre cet exemple d'un indice, dans ce cas, d'une victime qui cherche à duper le voleur. « La dame, elle, s'efforçait de rester évanouie, pour rassurer son ennemi. Mais des quintes de toux provoquées par la fumée démentaient cet évanouissement... »

### **Mémoire – peut-on chercher à se rappeler quelque chose qui nous échappe?**

L'auteur qui est le père d'Arsène Lupin semble être de l'avis que l'on peut s'évertuer à raviver la mémoire. Ainsi :

... je retrouvais en moi la sorte de souvenir que laisse la vision d'un portrait plusieurs fois aperçu et dont on n'a jamais contemplé l'original. Et, en même temps, je sentais l'inutilité de tout effort de mémoire, tellement ce souvenir était inconsistant et vague... [Nous avons souligné.]

### **Nature humaine – outrecuidance chez certains malfaiteurs**

Des enquêtrices chevronnées m'ont confié que parfois, elles ont réussi à mettre la main au collet d'un larron en foire en raison de l'audace folle de celui qui aurait dû craindre d'être l'objet d'une chasse à l'homme, mais qui a fait preuve de trop de confiance. À ce sujet, relevons ce qui suit : « Je fis cette objection : – Arsène Lupin a été condamné hier, par contumace, à vingt ans de travaux forcés. Il est donc peu probable qu'il commette aujourd'hui l'imprudence de se montrer en public... »

### **Preuve d'identité – une preuve très difficile à établir afin de fonder une déclaration de culpabilité**

L'enquêtrice doit se rappeler que les tribunaux exigent une preuve insigne dans les cas où l'identité du malfaiteur est en jeu, compte tenu des nombreux cas d'erreurs judiciaires au fil des décennies. À ce sujet, relevons ce qui suit afin d'illustrer le degré de difficulté qui fait obstacle au travail des enquêtrices en pareil cas :

L'aspect du nouveau venu cependant et son attitude eussent plutôt atténué la mauvaise impression produite par son acte. De la correction, de l'élégance presque, une cravate de bon goût, des gants propres, un visage énergique... Mais, au fait, où diable avais-je vu ce visage ? Car, le doute n'était point possible, je l'avais vu. Du moins, plus exactement, je retrouvais en moi la sorte de souvenir que laisse la vision d'un portrait plusieurs fois aperçu et dont on n'a jamais contemplé l'original. Et, en même temps, je sentais l'inutilité de tout effort de

mémoire, tellement ce souvenir était inconsistant et vague... [Soulignement ajouté.]

## **Interviewer un témoin – les jalons pour une enquête bien réussie**

### **Éviter de critiquer ouvertement ce qu'un témoin vous dit**

Par souci de commodité, relevons cet exemple de ce genre d'impair :

Et comme on nous pria de renouveler provisoirement nos dépositions, je m'écriai : – Monsieur le commissaire, actuellement Arsène Lupin prend de l'avance. Mon automobile m'attend dans la cour. Si vous voulez me faire le plaisir d'y monter, nous essaierions... Le commissaire sourit d'un air fin : – L'idée n'est pas mauvaise... si peu mauvaise même qu'elle est en voie d'exécution. – Ah ! – Oui, monsieur, deux de mes agents sont partis à bicyclette... depuis un certain temps déjà. – Mais où ? – À la sortie même du tunnel. Là, ils recueilleront les indices, les témoignages, et suivront la piste d'Arsène Lupin. Je ne pus m'empêcher de hausser les épaules. – Vos deux agents ne recueilleront ni indice ni témoignage. – Vraiment ! – Arsène Lupin se sera arrangé pour que personne ne le voie sortir du tunnel. Il aura rejoint la première route et, de là... – Et de là, Rouen, où nous le pincerons. – Il n'ira pas à Rouen. – Alors, il restera dans les environs où nous sommes encore plus sûrs... – Il ne restera pas dans les environs. – Oh ! oh ! Et où donc se cachera-t-il ? Je tirai ma montre. – À l'heure présente, Arsène Lupin rôde autour de la gare de Darnétal. À dix heures cinquante, c'est-à-dire dans vingt-deux minutes, il prendra le train qui va de Rouen, gare du Nord, à Amiens. – Vous croyez ? Et comment le savez-vous ? – Oh ! c'est bien simple. Dans le compartiment, Arsène Lupin a consulté mon indicateur. Pour quelle raison ? Y avait-il, non loin de l'endroit où il a disparu, une autre ligne, une gare sur cette ligne, et un train s'arrêtant à cette gare ? À mon tour je viens de consulter l'indicateur. Il m'a renseigné. – En vérité, monsieur, dit le commissaire, c'est merveilleusement déduit. Quelle compétence ! ... [Nous avons souligné.]

A la lecture de cet extrait, j'ai cru comprendre que l'inspecteur se moquait du témoin qui, lui, se payait la tête du policier!

### **Éviter d'exiger des réponses sans explications ou détails**

Il est très rare qu'on puisse justifier le genre de question qui suit : « ... je te tire des griffes de la police, et je t'enrôle parmi mes amis. Un mot seulement : oui ou non ? – Oui, murmura-t-il... »

## **Professionalisme dont doit faire preuve l'enquêtrice pour une enquête bien réussie**

### **Faire preuve de confiance**

« ... Entraîné par ma conviction, j'avais commis une maladresse en faisant preuve de tant d'habileté... » L'enquêtrice ne doit pas craindre de se tromper si elle croit qu'elle suit la bonne piste.

### **Qualités de l'enquêtrice – sang-froid et audace**

Relevons l'à-propos de ce commentaire : « ... Et il accomplit cette besogne de la façon la plus naturelle du monde, avec une aisance où se révélait le savoir d'un maître, d'un professionnel .... Pas un mot, pas un mouvement fébrile. Du sang-froid et de l'audace... » Bien que ces qualificatifs fissent partie de l'apanage d'un malfaiteur dans le contexte de cette nouvelle, le fait demeure qu'il s'agit des qualités que l'on retrouve chez l'enquêtrice qui connaît du succès au niveau de sa carrière.

### **En guise de conclusion**

Les nouvelles qui font état de la vie d'Arsène Lupin font aussi état de bon nombre d'exemples de la preuve du comportement qui est l'objet d'observations quotidiennes dans le cadre de procès criminels depuis Victoria à Saint-Jean de Terre-Neuve et qu'il vaille d'étudier afin d'en saisir les tenants et aboutissants.